

Protection des dessins en Australie.

Qu'est-ce qu'un dessin ?

Les dessins enregistrés protègent l'aspect esthétique ou visuel des produits fabriqués ou faits à la main destinés à la production commerciale, par opposition aux travaux artistiques qui sont généralement protégés par le droit d'auteur ou des caractéristiques fonctionnelles couvertes par des brevets.

Les dessins en 2D, comme un motif imprimé appliqué au tissu ou au papier peint, et la forme en 3D des produits peuvent être protégés par l'enregistrement du dessin. Les produits peuvent être tant fonctionnels qu'esthétiques.

Les exemples de produits appropriés pour l'enregistrement du dessin ont la forme d'un rétroviseur extérieur de voiture, de meubles, de gaufrage sur ustensiles et de motifs imprimés sur tissus.

La protection d'un dessin enregistré est également disponible pour la forme en coupe transversale d'un produit qui varie dans une ou plusieurs dimensions, tel que le profil transversal de profilés en plastique ou en métal.

Toutefois, l'enregistrement du dessin est généralement exclu de la sensation tactile d'un produit, des matériaux utilisés pour le produit, de toute dimension indéterminée (par ex. longueur d'un profilé), ou plus d'une répétition d'un motif répétitif (par ex. un tissu à motifs).

L'enregistrement d'une demande de dessin aura lieu peu après la demande pourvu que toutes les exigences d'enregistrement formel soient respectées. Il n'y a pas d'examen automatique.

Chevauchement avec la protection du droit d'auteur

Dans certaines circonstances, le droit d'auteur dans les plans, dessins ou illustrations, etc. peut devenir inapplicable lorsqu'un produit est commercialement produit. Dans de telles circonstances, la protection du dessin peut fournir une forme alternative utile de protection.

Publication ou utilisation avant la demande

La publication du dessin quelque part dans le monde, ou la fabrication du dessin en Australie avant la date de priorité entraînera la nullité de l'enregistrement. Aucune vente, offre de vente ou publication du produit incarnant le dessin ne doit être faite avant le dépôt de la première demande d'enregistrement du dessin. Agir autrement est susceptible d'entraîner la nullité d'un enregistrement de dessin.

Informations requises pour l'enregistrement du dessin

1. Nom et adresse commerciale (physique) du demandeur
2. Représentations du dessin (de préférence des dessins en format électronique)
3. Description du produit (article) auquel le dessin est appliqué
4. Détails de toute les caractéristiques du dessin considérées comme particulièrement différentes des dessins connus.
5. Nom et adresse de chaque auteur du dessin
6. Détails du droit du demandeur au dessin (fournir copie de document de cession si disponible)
7. Détails de la priorité conventionnelle (le cas échéant)

Watermark peut s'occuper de tous les documents de demande. Les formulaires de procuration ne sont pas requis en Australie.

Une demande d'enregistrement ou de publication du dessin doit être déposée dans les 6 mois suivant la demande ou de la date de priorité conventionnelle australienne déposée en premier, sinon la demande sera réputée caduque.

Propriété

Les personnes suivantes ont droit d'être le propriétaire d'un enregistrement de dessin :

- a. la ou les personnes qui ont créé le dessin (le ou les concepteurs) ;
- b. si le ou les concepteurs ont créé le dessin dans le cadre d'un emploi, ou en vertu d'un contrat, avec une autre personne, cette autre personne, par exemple l'employeur, sauf accord contraire ;
- c. une personne qui obtient le titre du dessin par exemple par cession.

Examen

L'examen d'un dessin enregistré en vertu de la Loi de 2003 sur les Dessins n'est pas automatique, et n'est pas effectué à moins qu'il ne soit demandé par le propriétaire, un tiers, ou le Responsable du registre pour les dessins.

suite au verso

Melbourne

T +613 9819 1664
F +613 9819 6010

Sydney

T +612 9888 6600
F +612 9888 7600

Perth

T +618 9325 1900
F +618 9325 4463

E mail@watermark.com.au
www.watermark.com.au

Dessins

Le schéma au verso montre sous une forme simplifiée, un processus d'obtention de protection d'un dessin.

Pour plus d'informations sur la gamme complète des services de propriété intellectuelle de Watermark, contactez-nous à l'adresse mail@watermark.com.au



Demande et Enregistrement



Protection des dessins en Australie.

[suite de la page recto](#)

Un dessin enregistré ne peut être exécuté jusqu'à ce que le Registre des dessins et modèles ait examiné et certifié l'enregistrement, après quoi l'enregistrement du dessin peut être appliqué.

Le processus d'examen doit normalement être achevé dans les 6 mois suivant la délivrance d'un premier rapport d'examen. Des tiers peuvent déposer des documents de preuve à l'encontre de la validité de l'enregistrement.

Il n'est pas possible de déposer des demandes divisionnaires.

Test de validité

Le test est effectué pour savoir si le dessin est nouveau ou différent. Une plus grande importance sera donnée aux similitudes entre des dessins d'art antérieurs et le dessin enregistré.

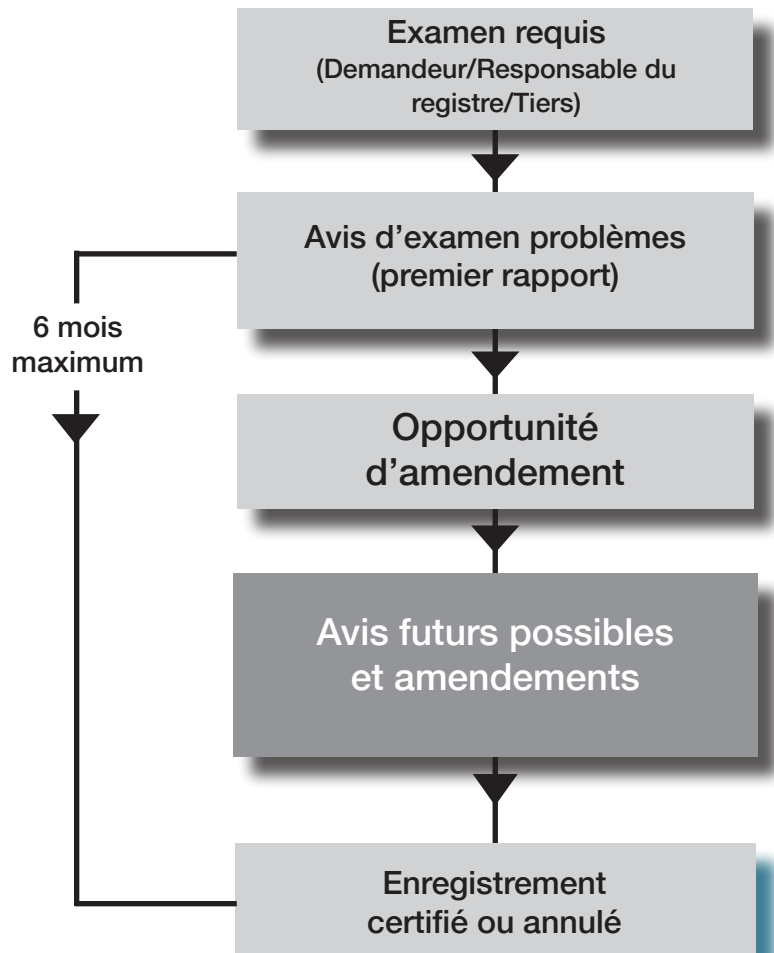
Opposition

Il n'y a pas de dispositions d'opposition formelle à l'enregistrement/certification d'un dessin. Des tiers peuvent cependant déposer des oppositions sous forme de preuve documentaire lors du processus d'examen.

Durée

Les dessins sont enregistrés pour une durée initiale de 5 ans, renouvelable pour 5 ans, soit une durée totale maximale de 10 ans.

Examen pour certification



Dessins